

Bordereau de signature

DEC2018_0196



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	26/10/2018	 Visa
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	26/10/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-10-26)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE / SERVICE SPORT
REF : LB/TY/SP 18-183

DEC2018_ 0196

DECISION

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DE HANDBALL DE SEINE-ET-MARNE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE LA DISCIPLINE AU SEIN DE LA COMMUNE DE NOISIEL.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-21 et L2144-3,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 10 novembre 2017 portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention citée en objet,

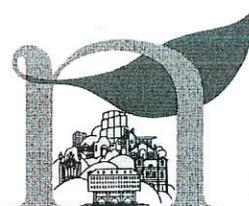
CONSIDÉRANT la demande formulée par le Comité Départemental de Handball de la Seine-et-Marne afin d'organiser une initiation au handball aux habitants issus principalement des quartiers prioritaires de la ville,

CONSIDÉRANT que la ville de Noisiel soutient la promotion et le développement d'activités sportives sur le territoire de la ville,

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser les conditions du partenariat établi avec le Comité Départemental de Handball de la Seine-et-Marne,

1/2

hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E.Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

"Acquitté en PREFECTURE le:" 26/10/2018

VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N° 2018_0196
portant sur la signature d'une convention de partenariat avec le Comité Départemental de Handball de Seine-et-Marne en faveur du développement de la discipline au sein de la commune de Noisiel.

DECIDE

ARTICLE 1 : Est approuvée la signature d'une convention de partenariat avec le Comité Départemental de Handball de Seine-et-Marne en faveur du développement de la discipline au sein de la commune de Noisiel.

ARTICLE 2 : L'initiation proposée aux habitants de Noisiel aura lieu le lundi 29 octobre 2018, de 12h à 18h, sur la Place du Marché (Place Gaston Defferre) - 77186 Noisiel.
En cas d'intempéries, l'initiation sera proposée dans la salle omnisports du gymnase du COSOM.

ARTICLE 3 : L'initiation proposée est consentie à titre gracieux.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy
- Madame le Directeur Général des Services de la ville de Noisiel

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 6 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 23 OCT. 2018



Le Maire

Mathieu Viskovic

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	26 OCT. 2018
Affiché en Mairie le	26 OCT. 2018
Notifié le	26 OCT. 2018
Publié au RAA le	26 OCT. 2018

2/2

